Nos camarades du SGEN-CFDT ont mis sur la table un point important de certains programmes des candidats à la présidentielle (Messieurs Macron et Fillon): l'autonomie des écoles, en nous envoyant à tous un document intitulé « nécessité de mettre en place un établissement public du premier degré ». C'est pourquoi nous avons fait le choix de vous donner la position du SNUipp FSU sur le sujet. Car de quoi s'agit-il au juste?

D'aligner le fonctionnement des écoles sur celui des collèges et lycées. Qu'est-ce à dire ? Que les écoles devraient être dotées :

- D'un chef d'établissement avec un réel pouvoir hiérarchique comme les principaux et les proviseurs
- D'une autonomie financière, c'est-à-dire devenir gestionnaire des dotations ministérielles qui leur seraient directement versées
- D'une autonomie en termes d'organisation pédagogique

L'établissement public du premier degré : la fausse bonne idée

Certes, le SGEN CFDT met en avant qu'à nombre d'élèves équivalent, les collèges sont dotés de 7 fois plus de personnel que les écoles, ce que nous dénonçons également. Comme eux, nous dénonçons l'alourdissement des tâches des directeurs et l'inflation des procédures administratives réclamées par l'institution!

Cependant, les solutions que le SNUipp-FSU proposent sont totalement différentes. Quels sont les dangers d'une autonomie des écoles primaires ?

- Tout d'abord leur taille : il est évident que pas un gouvernement ne mettra en place ces structures si les écoles ne sont pas regroupées en entités plus grandes que celles majoritaires actuelles à savoir, dans notre département, 80% d'école à 4 classes et moins. 90% des écoles françaises ont moins de 10 classes, taille minimale pour mettre en place des établissements publics du premier degré.
- Ensuite, on peut se poser la question du rapport qualité/coût: le « coût » d'un lycéen ou d'un collégien est reconnu comme plus élevé que la moyenne des pays de l'OCDE, alors que celui d'un écolier est largement moins élevé. Pour autant, lycées et collèges assurent-ils mieux leur mission d'enseignement que les écoles du pays? Bien que cet aspect ne soit pas, au regard du SNUipp-FSU, ce qui doit déterminer une politique éducative, la question mérite cependant d'être posée.
- De plus, l'autonomie financière demandée signifie concrètement toute une série d'emmerdements nouveaux, et pas seulement le choix des tablettes ou l'achat de jeux d'échecs! En effet, les écoles devront prendre en charge les réparations de la chaudière, les factures de téléphone et d'électricité, etc., elles auront la joie de compléter des dossiers sans fin pour demander des subventions pour changer la chaudière, repeindre les salles de classe ou refaire le toit de l'école. Que des choses intéressantes et valorisantes! Sans compter l'appel à générosité des « partenaires locaux » (MacDo, Intermarché et autres incontournables. A quand les goûters sponsorisés par Lidl comme en Allemagne?)
- Et puis, derrière l'autonomie financière et administrative, il y a aussi la mise en concurrence des établissements les uns contre les autres qui va détruire l'égalité républicaine de l'école. Miroir aux alouettes s'il en est, l'autonomie pédagogique des établissements est une fausse bonne idée mais qui peut être accueillie avec intérêt par certains qui pourraient s'imaginer faire leur métier mieux que le voisin, que leur école réussit mieux que l'école d'à côté, que leur projet d'école vaut plus que celui des autres. En revanche, le SNUipp-FSU est attaché à la LIBERTE pédagogique des enseignants et des

équipes! De plus, en quoi l'autonomie des écoles françaises va-t-elle améliorer la réussite des élèves? En quoi cela fera-t-il entrer plus de démocratie dans l'école?

- Enfin et surtout, la mise en place de la réforme des rythmes scolaires a été utilisée par le Ministère pour mettre les maires dans la difficulté et les pousser à déléguer la compétence du périscolaire aux Communautés de Communes par la mise en place des PEDT. Ce pied dans l'encoignure de la porte, les représentants de l'Etat n'ont de cesse de demander aux maires de déléguer la compétence école aux CC. Cette chose faite, les 36 000 maires des 36 000 communes de France, n'auront plus rien à faire si ce n'est porter les couronnes de fleurs sur les monuments aux morts! L'Europe se frottera les mains car la France détient un record européen : 40% des communes européennes sont françaises. Quelle incongruité aux yeux des européistes convaincus! Qu'on s'en débarrasse et au plus vite! C'est en cours, messieurs. Tout ceci au détriment de l'école rurale et du modèle républicain de l'administration française. Au nom de la « proximité avec le territoire ». Mais de qui se moque-ton ? En quoi rompre le lien de proximité avec les municipalités va-t-il amener plus de proximité ? En quoi les suppressions massives d'écoles rurales vont-elles rendre l'école plus proche de son « territoire »? Ce que cache cette autonomie demandée à cor et à cri par tous les organismes libéraux, de l'OCDE à PISA en passant par certains candidats à la présidentielles (Macron, Fillon et Le Pen), c'est avant tout une territorialisation de l'Education Nationale, avec des moyens différenciés donnés territoire par territoire, projet par projet, en contradiction totale avec l'idée républicaine de *l'éducation nationale.* Au final, la formation donnée aux petits pyrénéens ne sera pas équivalente à celle des petits parisiens ou lillois!
- Mais surtout, ne soyons pas dupes : comment seront recrutés les enseignants d'une école ou d'un collège ou d'un lycée ? Le modèle en marche est celui d'un recrutement établissement par établissement, en fonction de l'adéquation du candidat enseignant avec le projet d'établissement. Les postes profilés en étaient une prémisse. La suite arrive à grands pas, le directeur du nouvel établissement public, après accord du Conseil d'administration, pourrait avoir la responsabilité de recruter ses propres enseignants. D'autant que rien ne garantit que le chef d'établissement soit luimême un enseignant.

Encore quelques questions en vrac :

- Les parents des collèges et des lycées entrent-ils plus facilement dans les établissements que ceux des écoles ?
- La proximité avec les collectivités territoriales est-elle plus proche dans les écoles ou dans les collèges ?
- Les enseignants du secondaire sont-ils mieux remplacés que les enseignants des écoles ?
- Les collèges et lycées sont-ils plus à taille humaine que les écoles à moins de 6 classes, majoritaires dans le pays ?
- En quoi l'autonomie des écoles garantira-t-elle plus de moyens au sein de l'école ? Alors même que le nombre de surveillants a été drastiquement réduit ces dernières années et tout le monde se plaint du manque d'adultes dans les collèges et lycées ?

L'autonomie, c'est la Loi El Khomri appliquée à l'école, où la Loi devient à géométrie variable, entreprise par entreprise, école par école.

Ce que demande le SNUipp FSU, c'est la création d'emplois publics pour l'aide à la direction comme pour l'accompagnement des enfants en situation de handicap, un allègement des tâches administratives bien souvent inutiles et bien sûr, la généralisation des dispositifs plus de maîtres que de classes. Il n'est aucunement besoin de créer un nouvel édifice administratif pour faire fonctionner l'école de la République.